



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/49/L.2/Add.3  
15 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Quarante-neuvième session  
Genève, 7-18 octobre 2002

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET  
DU DÉVELOPPEMENT SUR SA QUARANTE-NEUVIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations,  
du 7 au 18 octobre 2002

Rapporteur: M. Mehdi Fakheri (Iran)

Orateurs:

Secrétaire général de la CNUCED  
Directeur général adjoint de l'OMC  
Égypte pour le Groupe des 77 et la Chine  
Danemark pour l'UE  
Communauté européenne  
Indonésie pour le Groupe asiatique  
et la Chine

Barbade pour le Groupe latino-américain  
et caraïbe  
Maroc pour le Groupe africain  
Japon  
République islamique d'Iran  
Bangladesh  
Thaïlande

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être soumise **au plus tard le mercredi 23 octobre 2002** à la:

Section d'édition de la CNUCED  
bureau E.8108, télécopieur: 907 0056, téléphone: 907 5656/1066.

### Chapitre III

#### EXAMEN DE FAITS NOUVEAUX ET DE SUJETS RELATIFS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE DOHA QUI INTÉRESSENT PARTICULIÈREMENT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant:

«Examen de faits nouveaux et de sujets relatifs au programme de travail de Doha qui intéressent particulièrement les pays en développement» (TD/B/49/12).

2. Le **Secrétaire général adjoint de la CNUCED** a rappelé que la Commission du commerce des biens et services et des produits de base avait recommandé que «le Conseil du commerce et du développement examine régulièrement les faits nouveaux et les sujets relatifs au programme de travail de Doha qui revêtent un intérêt particulier pour les pays en développement», recommandation que le Conseil avait entérinée. Il a mis l'accent sur les préoccupations essentielles des pays en développement quant aux principaux faits nouveaux et sujets relatifs au programme de travail de Doha, notamment dans les secteurs de l'agriculture, des produits non agricoles, des services, des règles de l'OMC, des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), du commerce et de l'investissement, du commerce et de la politique de concurrence, du traitement spécial et différencié, de la dette et du financement, du transfert de technologie et des questions de mise en œuvre. Il a également mentionné les travaux réalisés par la CNUCED en la matière.

3. Le **Directeur général adjoint de l'OMC**, M. Kipkorir Aly Azad Rana, a dit qu'il importait au plus haut point pour les pays en développement que le programme de travail de Doha soit mené à bien avec diligence. Parmi les questions intéressant ces pays, il convenait de mentionner notamment l'accès aux marchés et le traitement spécial et différencié. Concernant le premier point, les pays en développement tenaient à ce que l'accès aux marchés leur soit facilité pour les produits agricoles et autres et les services, secteurs dans lesquels ils pouvaient soutenir la concurrence au niveau international. Bon nombre de leurs produits, notamment les textiles et vêtements et le matériel électronique, continuaient de se heurter à des obstacles sur les marchés des pays développés du fait de droits de douane excessifs (crêtes tarifaires), de la progressivité des droits ou de mesures non tarifaires, d'ordre sanitaire et phytosanitaire

notamment. Les mesures internes des pays développés qui empêchaient les pays en développement d'accéder effectivement à leurs marchés, telles que les subventions nationales et les primes à l'exportation, étaient également en cause. Il était à noter que le commerce Sud-Sud, qui comptait pour 40 % environ dans les exportations des pays en développement, avait gagné de l'importance et pourrait se développer encore plus grâce à l'élimination des obstacles tarifaires. Le cas du Kenya, dont le principal marché était à présent la région du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), en était un bon exemple. Concernant le traitement spécial et différencié, les pays en développement avaient besoin d'une certaine marge de manœuvre pour mener leur politique de développement national et s'intégrer pleinement et de manière dynamique dans le système commercial multilatéral.

4. Même si le calendrier de négociation de Doha était relativement serré sur plusieurs points, il était essentiel que les pays en développement participent pleinement et en connaissance de cause à ce processus dans tous les secteurs pour que leurs intérêts particuliers puissent être pris en compte dans les négociations et à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Le secrétariat de l'OMC était foncièrement attaché à un processus de négociation qui soit transparent et exhaustif. En outre, un engagement sans précédent avait été pris de la part du secrétariat de fournir une assistance technique aux pays en développement et de renforcer leurs capacités. L'une des priorités essentielles était de faire en sorte que les activités d'assistance technique soient efficaces, bien ciblées et coordonnées avec celles d'autres organismes internationaux. Il fallait donc que l'OMC collabore étroitement avec la CNUCED, qui était dans ce domaine un partenaire fiable et appréciable. Les activités d'assistance technique ne devaient pas se limiter au programme de travail de Doha *stricto sensu*: au-delà de ce programme, il fallait veiller à ce que les résultats des négociations soient dûment mis en application et que la capacité de production des pays en développement s'étoffe de façon à tirer parti de l'amélioration des possibilités d'accès aux marchés. Une stratégie à long terme s'avérait nécessaire pour remédier de façon cohérente aux problèmes rencontrés par les pays en développement en matière de ressources humaines et aux limites de l'offre en termes d'infrastructure commerciale. La CNUCED, de concert avec l'OMC, avait un rôle important à jouer en favorisant le potentiel commercial des pays en développement de façon à faire de la libéralisation du commerce multilatéral un instrument au service du développement.

5. Le représentant de l'**Égypte**, parlant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a souligné qu'un partenariat entre tous les participants au système commercial international était essentiel pour surmonter les problèmes inhérents à celui-ci. Dans le cadre d'un tel partenariat, il fallait veiller à ce que ce système encourage le développement et la croissance économique en créant un environnement favorable au renforcement des capacités des pays en développement du côté de l'offre et en remédiant à la pénurie d'institutions et de capacités locales adéquates. Les pays les moins avancés et les petites économies, en particulier, étaient très vulnérables et se heurtaient à des problèmes structurels qui rendaient l'intégration dans un système commercial multilatéral d'autant plus difficile. Cela avait été reconnu dans la Déclaration ministérielle de Doha et le préambule de l'Accord de Marrakech instituant l'OMC.

6. Le Groupe des 77 et la Chine avaient fait preuve de bonne volonté et de souplesse aux divers stades des négociations de l'OMC, mais les progrès accomplis jusque-là restaient décevants dans les principaux secteurs intéressant les pays en développement, qu'il s'agisse des questions de mise en œuvre, des ADPIC et de la santé publique, de l'adhésion de nouveaux membres, de l'agriculture, du traitement spécial et différencié, de l'accès des produits non agricoles aux marchés ou des textiles et vêtements. Si la création du Fonds global d'affectation spéciale pour le programme de Doha pour le développement était une importante réalisation, les apports des donateurs et le rythme d'exécution des activités d'assistance technique n'avaient pas encore atteint leur niveau optimal.

7. La CNUCED avait joué un rôle non négligeable en aidant les pays en développement dans les négociations et les travaux de l'OMC, concernant notamment l'agriculture, les services, les questions de mise en œuvre, la facilitation du commerce, le commerce électronique et les négociations commerciales en général. Il lui fallait élargir ses activités dans les secteurs dans lesquels elle disposait d'atouts particuliers, et les donateurs étaient encouragés à apporter leur concours au plan de la CNUCED relatif à l'assistance technique et au renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des PMA, et des pays en transition à l'appui du programme de travail de Doha de l'OMC, parallèlement à ses programmes permanents. L'assistance technique de la CNUCED devait être axée sur le renforcement des capacités à long terme et la mise en place d'institutions, y compris les programmes de «formation de formateurs». Ses travaux d'analyse dans des secteurs tels que l'investissement, l'agriculture, le transfert

de technologie et les questions de mise en œuvre étaient dignes d'éloges et devaient être intensifiés. Les donateurs étaient instamment priés de fournir à la CNUCED l'appui nécessaire pour conférer un caractère prévisible tant à ses travaux d'analyse qu'à ses activités opérationnelles. Les résultats d'une série de conférences relatives au développement, dont le Sommet du Millénaire des Nations Unies, la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, et le Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable, devaient être dûment mis en application et pris en compte dans les débats consacrés à la politique commerciale dans le cadre de l'OMC. Il était également essentiel que les organismes de développement procèdent à des consultations périodiques exhaustives et assurent une coordination pour rendre leurs activités plus efficaces.

8. Le représentant du **Danemark**, parlant au nom de l'**Union européenne**, s'est félicité des efforts entrepris par le secrétariat de la CNUCED pour associer les activités de l'organisation au processus de l'après-Doha et a encouragé le secrétariat à renforcer encore son action dans ce domaine important pour la promotion d'un développement durable. L'aide liée au processus de l'après-Doha était essentiellement axée sur les aspects à court terme touchant aux négociations en cours, mais le suivi supposait également en partie l'octroi d'une assistance à long terme dans le secteur du commerce en général. Ces deux éléments devaient aller de pair.

9. La CNUCED s'attachait depuis longtemps à fournir une assistance liée au commerce. Dans la Déclaration ministérielle de Doha, elle était considérée comme une organisation ayant un rôle particulier à jouer en matière d'investissement et de concurrence. L'orateur a noté avec approbation les efforts déployés par le secrétariat pour poursuivre et, dans une certaine mesure, recentrer ces activités en intégrant selon qu'il convenait le programme de Doha pour le développement dans ses travaux. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED occupait également une place importante dans le processus de l'après-Doha; certaines des réunions d'experts organisées récemment avaient par exemple été très utiles pour traiter de questions intéressant les travaux de l'OMC.

10. Le représentant de la **Communauté européenne** a dit que le commerce pouvait grandement contribuer à la croissance économique, à l'accroissement des revenus et, en fin de compte, au développement national ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans le monde. À cet égard, il a souligné l'importance de l'accès aux marchés tant au Nord qu'au Sud,

de la coopération régionale et du développement des marchés régionaux, de la transparence et de la non-discrimination, notamment dans l'élaboration des règles, et de dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui soient fonctionnelles et propices au développement. Selon le «compromis» de Doha, les pays en développement et les pays à faible revenu étaient eux-mêmes responsables des politiques économiques, budgétaires et sociales à définir au niveau national; pour leur part, les pays développés membres de l'OMC étaient résolus à soutenir les pays en développement dans leurs efforts visant à intégrer le commerce dans leurs politiques nationales, et à leur fournir une assistance technique et un appui pour renforcer leurs capacités commerciales.

11. Dans cette optique, la Commission européenne avait récemment défini la suite à donner aux conférences de Doha, de Monterrey et de Johannesburg dans une communication adressée à ses membres et au Parlement européen. Celle-ci portait sur le commerce et le développement, ainsi que sur la façon dont l'Union européenne entendait venir en aide aux pays en développement. Un appui leur serait fourni pour leur permettre d'intégrer le commerce dans leurs politiques nationales, l'Union européenne prévoyant à cet effet: a) d'intensifier la concertation sur l'attribution de moyens de financement au commerce et, à compter de 2003, d'inclure systématiquement le commerce dans les examens à mi-parcours des documents de stratégie par pays et par région; b) de privilégier les engagements à long terme en vue de développer les capacités commerciales nationales et d'attirer progressivement les investisseurs; c) de rendre son appui plus efficace grâce à une meilleure coordination avec ses États membres et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux; d) de soutenir les pays les moins avancés en mettant en œuvre le Cadre intégré en faveur des PMA et en versant des contributions au fonds d'affectation spéciale correspondant, compte tenu notamment du rôle d'«intermédiaire» que ses États membres et la Commission européenne avaient accepté d'assumer dans au moins 7 des 14 pays bénéficiant d'un appui au titre du Cadre intégré; e) de prendre le relais du Royaume-Uni en tant que représentant des donateurs au sein du groupe de travail interorganisations du Cadre intégré et de concourir, de concert avec le Canada, au développement de ce cadre.

12. Le représentant de l'**Indonésie**, parlant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a appelé l'attention sur les avantages qu'une économie mondiale plus interdépendante pouvait procurer à tous les pays. La Déclaration ministérielle de Doha reconnaissait que les besoins

et les intérêts des pays en développement devaient occuper une place centrale dans le programme de travail adopté à cette occasion. Cependant, d'importants événements survenus dans le monde extérieur avaient influé sur les négociations et l'application de diverses mesures protectionnistes avait eu, en particulier, des effets néfastes sur la situation économique des pays en développement. Il fallait concrétiser les dispositions de la Déclaration de Doha relatives au développement et répondre aux préoccupations des pays en développement avant la cinquième Réunion ministérielle. Les pays développés devaient clairement indiquer ce qu'ils étaient prêts à faire sur leurs marchés dans l'intérêt des pays en développement.

13. En dépit de l'intégration rapide de nombreux pays en développement dans le système commercial multilatéral, ses retombées ne répondaient pas aux attentes. Les progrès réalisés dans le cadre du programme de travail de Doha laissaient à désirer sur les questions intéressant tout particulièrement les pays en développement; aucune mesure corrective concrète n'avait été convenue au sujet des questions de mise en œuvre ou en ce qui concerne l'examen de toutes les dispositions relatives au traitement spécial et différencié figurant dans les Accords de l'OMC. Il fallait que les pays développés prennent des engagements plus fermes et fassent preuve de plus de souplesse, que l'existence de stades de développement différents soit prise en compte et que des obligations ne soient pas imposées à des pays qui n'étaient pas en mesure de les honorer.

14. Les problèmes de développement devaient être au cœur des négociations en cours sur les questions de fond. L'orateur a dit que son groupe accordait une importance primordiale aux négociations sur l'agriculture, secteur dans lequel des subventions à l'exportation faussant les échanges et d'autres obstacles non tarifaires étaient tolérés au détriment des pays en développement. Sans un engagement concret tendant à éliminer ces obstacles et à veiller à ce que les préoccupations d'ordre non commercial des pays en développement soient dûment prises en considération, les négociations ne pourraient être menées à bien. Dans le secteur des services, les pays en développement devraient évaluer l'incidence des demandes qui leur étaient adressées et formuler leurs propres demandes. Il fallait faire preuve de souplesse pour le mode IV et prévoir un programme concret de renforcement des capacités pour conférer un caractère opérationnel à l'article IV, tout en achevant les négociations sur les mesures de sauvegarde d'urgence. S'agissant de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, il faudrait convenir de modalités permettant de réduire autant que possible les crêtes tarifaires et la progressivité

des droits qui touchaient les exportations des pays en développement et tenir compte des effets néfastes que l'érosion des marges de préférence pouvait avoir sur ces pays. Les négociations engagées au titre de l'Accord antidumping et de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires étaient également d'une grande importance.

15. Il importait de fournir une aide aux pays en développement demandant à adhérer à l'OMC et l'adhésion devait être fondée sur des conditions qui ne dépassent pas les engagements d'autres pays en développement et de PMA déjà membres de l'OMC, et qui ne soient pas étrangères à ces engagements. La CNUCED pouvait apporter son concours dans ce domaine et contribuer au renforcement des capacités concernant la politique commerciale internationale et la stratégie de développement. Elle a été invitée à réaliser des études sur l'accès aux marchés pour les denrées agricoles et les produits non agricoles, notamment les textiles et vêtements.

16. Le représentant de la **Barbade**, parlant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a insisté sur la nécessité d'examiner les travaux en cours à l'OMC du point de vue des préoccupations en matière de développement des pays en développement. La CNUCED pouvait étudier les liens existant entre financement et commerce, capacité d'offre et accès aux marchés, technologie et investissement, et concurrence, mais ses ressources humaines et financières étaient très limitées et cela était préjudiciable à ses programmes d'assistance. Selon ce groupe, il convenait d'accorder la priorité à des efforts soutenus de renforcement des capacités et des institutions. L'aide accordée par l'OMC concernant le cadre juridique de règles commerciales avait aussi beaucoup de valeur. Il y avait ainsi de forts liens de complémentarité entre l'aide octroyée par la CNUCED et celle qu'offrait l'OMC; c'était dire combien il était souhaitable que, dans le domaine des politiques commerciales et des négociations commerciales, les activités d'assistance technique de l'OMC et celles de la CNUCED fassent l'objet d'une formulation commune.

17. Le rapport entre commerce et croissance économique était évident. Un véritable «programme pour le développement» devait être un programme équilibré dans lequel les préoccupations de tous les membres étaient prises en considération. La libéralisation devait être poursuivie de manière à produire des résultats clairs et concrets; le Groupe latino-américain et caraïbe était opposé à une libéralisation qui ne serait pas correctement gérée et ne prendrait pas en compte les besoins en matière de développement des pays en développement.



18. L'un des principaux objectifs de ce groupe, lors de négociations futures, serait d'obtenir une amélioration de l'accès aux marchés afin de permettre la diversification des secteurs produisant des biens et services dont l'exportation présentait de l'intérêt pour les pays de la région. Il y en avait aussi d'autres: résoudre les questions de mise en œuvre en suspens, dont celles qui avaient trait au traitement spécial et différencié, faire en sorte que les travaux consacrés à l'heure actuelle à l'Accord sur les ADPIC permettent aux pays de satisfaire effectivement leurs besoins en matière de santé publique, notamment. Il faudrait aussi donner une nette orientation vers le développement aux règles commerciales constituant l'engagement unique qui serait l'aboutissement du processus, en ce qui concernait notamment la lutte contre le dumping et les subventions, ainsi qu'aux règles applicables au commerce des produits agricoles et des services. S'agissant de l'agriculture, des réductions des subventions à l'exportation et du soutien interne entraînant des effets de distorsion sur les échanges s'imposaient dans les pays où ces pratiques étaient encore en vigueur.

19. Dans le domaine des services, les pays latino-américains et caraïbes étaient en train de préparer leurs demandes, dont certaines avaient déjà été présentées. La libéralisation des secteurs de services latino-américains et caraïbes s'était révélée plus profitable pour les entreprises de certains pays développés que pour celles de la région; dans certains cas, des pratiques anticoncurrentielles avaient faussé les résultats de la libéralisation et, dans d'autres, en l'absence d'une technologie appropriée, les fournisseurs de services locaux n'avaient obtenu que de faibles résultats. Le Groupe latino-américain et caraïbe tenait à dire combien il espérait que l'on saurait gré aux pays en développement de la libéralisation qu'ils avaient entreprise d'eux-mêmes, dans le cadre de leurs politiques nationales de réforme. Les engagements déjà pris par les pays de la région ou qu'on leur demandait de prendre risquaient d'entrer en conflit avec leurs besoins en matière de développement et, dans certains cas, ils semblaient plus étendus que ceux qui étaient envisagés dans les pays développés.

20. Des asymétries continuaient d'apparaître dans les diverses propositions examinées dans le cadre du programme de travail de Doha. De telles asymétries continueraient de susciter des obstacles dans les négociations, parce qu'elles étaient intrinsèquement contraires aux aspirations légitimes des pays en développement. En même temps, dans un programme pour le développement, il fallait reconnaître, avant toute chose, que les pays en développement avaient

besoin de flexibilité pour appliquer des politiques économiques compatibles avec leurs besoins en matière de développement - c'était là un principe fondamental.

21. Le représentant du **Maroc**, parlant au nom du **Groupe africain**, a insisté sur le fait qu'entre Seattle et Doha, la situation macroéconomique des pays africains s'était caractérisée par la chute du prix des produits de base sur les marchés mondiaux, une dette persistante qui compromettait les efforts de développement, de faibles possibilités d'attirer l'investissement étranger direct et une augmentation de la pauvreté. Cela avait été reconnu à de récentes conférences internationales, en particulier à Monterrey et à Johannesburg.

22. Les pays africains espéraient que l'assistance technique et le renforcement des capacités leur permettraient de prendre une part plus active au système commercial multilatéral dans le cadre du cycle du développement, comme cela avait été convenu à Doha. À cet égard, l'intervenant s'est félicité du plan d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha; il était évident que les services d'experts et l'appui de la CNUCED étaient de la plus haute importance dans les domaines de l'investissement, de la concurrence, du traitement spécial et différencié et de la facilitation du commerce. Selon les pays africains, le programme d'assistance technique de la CNUCED pour l'après-Doha devait en particulier s'attacher aux questions clefs du programme de l'OMC, telles que négociations sur les services et l'agriculture; réforme du traitement spécial et différencié et mise en œuvre; questions de Singapour; et accessions, s'agissant en particulier des pays africains. Il faudrait aussi prêter attention en priorité au renforcement des capacités techniques des négociateurs africains.

23. Le Groupe africain était favorable à l'active participation de la CNUCED aux plans d'assistance technique de l'OMC. L'approche régionale devait être renforcée par le biais de cours de formation, de séminaires et d'ateliers. Deux récents projets pilotes comportant des cours organisés à Nairobi et à Casablanca étaient une bonne illustration des nouvelles directions à prendre pour répondre aux besoins des pays africains. Il convenait de s'attacher tout particulièrement aux pays les moins avancés africains, en particulier en renforçant le JITAP, en donnant un caractère plus spécifique au Cadre intégré et en prévoyant pour ces pays des procédures accélérées d'accession à l'OMC.

24. Le Groupe africain pensait aussi que la création de deux nouveaux groupes de travail de l'OMC chargés l'un des questions de dette, l'autre des questions de transfert de technologie, donnait l'occasion d'étoffer le programme de travail adopté à Doha en y incluant ces questions d'une importance toute particulière pour les pays africains.
25. L'intervenant a souligné la nécessité d'assurer un financement stable et prévisible pour la mise en œuvre du programme de travail. À la dernière conférence d'annonce de contributions qui s'était tenue à l'OMC le 11 mars 2002, d'importantes contributions au Fonds de développement de Doha avaient été annoncées. Le Groupe africain a exprimé sa gratitude à ce sujet et a invité les pays à s'engager sans réserve à l'égard d'un authentique cycle du développement.
26. Le représentant du **Japon** a noté le rôle qui revenait à la CNUCED, instance centrale au sein du système des Nations Unies pour ce qui était de la suite à donner au programme de Doha pour le développement, en s'attachant tout particulièrement aux PMA et aux pays africains. Il a réaffirmé l'appui inlassable du Japon aux efforts déployés par la CNUCED pour répondre aux besoins des pays en développement dans le cadre du suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le commerce influait beaucoup plus sur la croissance économique que l'aide publique au développement.
27. Un certain nombre de questions avaient une importance toute particulière dans le processus de l'après-Doha. Premièrement, il était impératif d'améliorer l'accès aux marchés, et le Japon s'employait à accroître le nombre des produits pour lesquels un accès non contingenté et en franchise de droits serait accordé aux exportations en provenance des PMA; le nouveau schéma devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2003. Deuxièmement, en ce qui concernait l'assistance technique liée au commerce, le Japon avait apporté une contribution de 1,5 million de francs suisses au Fonds global d'affectation spéciale pour le programme de Doha pour le développement, créé immédiatement après la Conférence ministérielle de Doha. Le plan d'assistance technique de l'OMC aurait beaucoup à gagner à la participation active de la CNUCED, qui pourrait aussi lui apporter d'importantes contributions, en particulier dans le domaine des «questions de Singapour» telles qu'investissement et concurrence. Le Japon a réaffirmé qu'il était prêt à apporter une contribution financière aux stages de formation intensive pour l'Asie et le Pacifique qui devaient être organisés conjointement par l'OMC et la CNUCED plus tard dans l'année. Le Japon invitait la CNUCED à participer à l'atelier sur l'investissement,

qui devait être organisé conjointement par l'OMC et l'Agence de coopération internationale du Japon vers la fin de l'année. Il attachait aussi beaucoup d'importance à l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement, car c'était un outil de premier ordre à employer pour aider ces pays à participer effectivement au système commercial multilatéral. Le Japon continuerait de prendre une part active aux débats sur ce sujet qui était en cours à l'OMC, l'objectif étant de donner toute l'efficacité possible aux dispositions relatives au traitement spécial et différencié sans nuire à l'intégrité des Accords de l'OMC, et de trouver une solution aux difficultés particulières auxquelles se heurtait tel ou tel pays en développement.

28 Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que le système commercial multilatéral avait un redoutable défi à relever: tenir ses promesses de développement à l'égard des pays en développement. Sans doute le programme de Doha mettait-il en évidence les questions présentant de l'intérêt pour les pays en développement et pour les pays les moins avancés, mais il restait à trouver les mécanismes propres à assurer que ce mandat se traduise véritablement dans les faits. Tandis que les Accords de l'OMC et, très récemment, la Déclaration ministérielle de Doha insistaient sur la nécessité d'accorder un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux pays les moins avancés membres, leur application avait été laissée à la discrétion des grandes puissances commerciales. Il fallait donc rendre obligatoires et contraignantes les dispositions des Accords de l'OMC relatives au traitement spécial et différencié. D'autres questions étaient tout aussi importantes: il fallait améliorer l'accès aux marchés et supprimer les distorsions des échanges, en particulier dans le secteur agricole; prendre tout particulièrement en considération les besoins des pays en développement dans les négociations relatives aux services, en ce qui concernait notamment la circulation des personnes physiques; s'attacher à traduire dans les faits les accords et obligations existants, et recourir à la coopération technique pour améliorer les capacités des pays en développement membres.

29. S'agissant de l'accession, la longueur du processus d'accession et les conditions dépourvues de réalisme imposées aux pays candidats allaient à l'encontre des dispositions relatives au traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement ainsi que de la nature censément non réciproque du processus d'accession. L'intervenant s'est déclaré déçu de constater que la candidature officiellement présentée par son pays à l'OMC six ans plus tôt n'avait toujours pas été envisagée favorablement, en raison du principe du consensus appliqué

par l'Organisation. À cet égard, son pays espérait que la CNUCED et d'autres organisations compétentes s'emploieraient plus activement à aider les pays candidats à atteindre plus rapidement leur but - devenir membres de l'OMC.

30. Le représentant du **Bangladesh** a dit que son pays, malgré la lourde charge que représentait pour lui la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay qu'il avait assumée, n'avait pas encore bénéficié des avantages concomitants qu'il pouvait en attendre. À Doha, les membres de l'OMC s'étaient engagés à mettre les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du programme de travail, fréquemment qualifié de «programme de travail pour le développement». À cet égard, des efforts multilatéraux concertés extérieurs à l'OMC pouvaient beaucoup aider son pays à tirer avantage des négociations se déroulant à l'OMC, et un appui de la CNUCED était indispensable pour faire de la Déclaration de Doha un moteur du développement. La CNUCED pouvait plus particulièrement aider les pays en développement dans un certain nombre de domaines: accès aux marchés, commerce des produits de base, mesures de protection commerciale exceptionnelle, ADPIC et «questions de Singapour».

31. Dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits agricoles et non agricoles, les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires existant dans les pays développés continuaient d'imposer des conditions peu équitables aux pays en développement. Malgré l'engagement de procéder à l'élimination progressive des contingents que les pays développés avaient pris dans le cadre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, le Bangladesh constatait que les contingents existants continuaient d'assombrir ses perspectives d'exportation. L'analyse par la CNUCED des facteurs qui entravaient l'accès aux marchés pour les produits présentant de l'intérêt pour les pays en développement, par exemple, aiderait ces derniers à améliorer leurs capacités de recherche et d'analyse aux fins des négociations en cours. S'agissant de l'exportation des produits de base, les cours mondiaux avaient constamment baissé, entraînant une aggravation des termes de l'échange. La CNUCED devait étudier les expériences auxquelles avaient donné lieu les différents accords portant sur des produits de base et recommander aux pays en développement exportateurs de tels produits des moyens qui leur permettraient d'obtenir des recettes raisonnables. S'agissant des mesures de protection commerciale exceptionnelle, la CNUCED devait consacrer davantage d'activités à aider les pays en développement, les PMA

en particulier, à se préparer à prendre des mesures de sauvegarde et des mesures antidumping. En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, les pays en développement, dont le Bangladesh, assumaient les obligations que leur imposaient l'Accord sur les ADPIC et d'autres accords internationaux sans en comprendre toutes les implications, tandis que la promesse de transfert de technologie que renfermait le paragraphe 2 de l'article 66 de l'Accord sur les ADPIC ne s'était pas concrétisée. Les pays en développement devaient se doter des capacités institutionnelles nécessaires pour contribuer aux négociations en cours sur les ADPIC ainsi qu'aux négociations attendues sur les «mesures de Singapour», et l'intervenant a instamment demandé à la CNUCED de continuer d'accorder une assistance technique dans ces domaines. Enfin, son pays connaissait de graves difficultés en matière d'offre, et la CNUCED, avec d'autres institutions, pouvait contribuer à lancer d'importantes initiatives dans ce domaine.

32. Le représentant de la **Thaïlande** a pris note du mandat en faveur du développement auquel avait abouti le nouveau cycle de négociations et a mis en lumière la nécessité, pour tous les membres de l'OMC, de faire preuve de détermination et de coopération dans la poursuite des objectifs du développement. S'agissant du commerce des marchandises, il ne pourrait y avoir d'amélioration substantielle de l'accès aux marchés pour les produits exportés par les pays en développement qu'à certaines conditions: réduction appréciable ou suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires, éclaircissement de règles de l'OMC ambiguës, application effective d'un traitement spécial et différencié, et assistance technique accrue en faveur du renforcement des capacités de négociation. S'agissant du commerce des services, le principe de la libéralisation progressive devait occuper la première place, compte tenu du droit des pays les moins avancés membres à ne procéder à une libéralisation que progressivement. L'assistance technique accordée par la CNUCED avait aussi beaucoup d'importance. Un examen de l'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) s'imposait aussi, certaines de ses dispositions ayant réduit l'avantage comparatif dont bénéficiaient les pays en développement membres par rapport aux pays développés. S'agissant de l'AGCS, l'approche de la liste positive, les dispositions relatives au développement qu'il comportait ainsi que d'autres sauvegardes pouvaient fournir une bonne base à des négociations portant sur les règles multilatérales relatives à l'investissement.

33. S'agissant du commerce et de la politique de la concurrence, l'importance d'une politique de la concurrence efficace ne faisait pas de doute, et l'assistance technique et la coopération internationales pouvaient beaucoup contribuer à renforcer les régimes concurrentiels dans les pays en développement et à aider à la survie des industries nationales. Un traitement spécial et différencié dans l'application des règles de concurrence multilatérales pourrait se révéler nécessaire, étant donné les différents niveaux de capacité d'offre et de compétitivité à l'exportation des pays en développement. S'agissant du commerce et de l'environnement, il fallait consacrer des études aux rapports entre les accords commerciaux et les accords environnementaux multilatéraux, ainsi qu'aux dispositions de l'OMC liées à l'environnement qui donnaient lieu à des pratiques commerciales restrictives. Enfin, l'intervenant s'est félicité des efforts de coopération technique déployés par la CNUCED, visant en particulier à renforcer les capacités nécessaires pour peser d'un plus grand poids dans les négociations et pour appliquer les Accords de l'OMC.

-----